

*2^{èmes} Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

Quelle pratique sportive dans nos territoires ?

*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et
d'équipements sportifs*

Soirée débat

**La rénovation, la réalisation et le financement d'équipements locaux et
départementaux au service de tous**

Ris-Orangis, le 27 avril 2006

Introduction

Pierre-Philippe BUREAU

Trésorier général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne

J'ai l'honneur d'animer le troisième rendez-vous de la deuxième phase de concertation et de débats des Assises départementales de l'EPS, des APS et du sport en Essonne. En effet, l'année passée, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Essonne a souhaité initier un nouveau cycle de réflexion sur le sport dans le Département. Ainsi, en novembre et décembre 2005 se sont déroulées des réunions décentralisées. Ces rendez-vous étaient ouverts à tous (milieu sportif fédéral et enseignants d'EPS des collèges et des lycées). Le Comité départemental des clubs omnisports, l'Association des responsables territoriaux des services des sports, les Villes et les Communautés d'agglomération étaient également impliquées. Cette première phase a permis d'établir un état des lieux. Le groupe de pilotage s'est ensuite concentré sur certaines thématiques, qui font l'objet des tables rondes de la deuxième phase de concertation se déroulant cette semaine. L'état des lieux sera ainsi affiné. En outre, les difficultés et les leviers de développement seront recensés afin d'améliorer la pratique sportive sous toutes ses formes dans le département.

Dès la première phase de concertation et de débats, la vice-Présidente a présenté l'engagement du Conseil général vis-à-vis de ces deuxièmes Assises. Ainsi, la structure départementale participe à l'ensemble des travaux et au Comité de pilotage. Une personne officiant à la Direction des sports a participé à chaque réunion thématique. Parfois, selon les problématiques discutées, un à deux agents de divers services telles que la vie associative ou le développement durable, sont également intervenues. A l'occasion de la séance d'ouverture des Assises, la vice-Présidente s'est également engagée à intégrer la réflexion en découlant. Elle a annoncé que le Conseil général adopterait une nouvelle délibération de politique d'orientation en matière sportive à la fin de l'année 2006. Ainsi, l'ensemble des élus du département est attentif aux débats des Assises afin d'enrichir la réflexion et préparer la note d'orientation de la politique départementale du sport. Cet engagement, confirmé par leur investissement tout au long de la semaine, aboutira à l'occasion d'une soirée au Conseil général le 19 mai. Vous y êtes vivement invités. Dans un premier temps, une synthèse des débats sera exposée. Les difficultés, les revendications et les leviers d'évolution seront également présentés. Le préfet de l'Essonne, le Président du Conseil général, des représentants de la région et de l'Union des maires interviendront dans un deuxième temps. Ainsi, l'ensemble des décideurs politiques issus des différentes instances concernées sera présent. En effet, les débats ont démontré l'existence de croisements des niveaux de responsabilité de chaque structure influant sur la pratique sportive du département.

Nous sommes en groupe relativement réduit. Aussi la discussion peut-elle s'engager librement. L'ensemble des propos est enregistré. Les débats feront l'objet d'un compte rendu. Tel avait déjà été le cas des tables rondes de la première phase de concertation. Des synthèses sont disponibles à l'entrée du bâtiment. Les textes exhaustifs peuvent être consultés sur le site internet du CDOS.

Divers intervenants ont été sollicités ce soir. Roger Bonnenfant, secrétaire général de l'association AIRES, portant un regard extérieur sur l'ensemble des équipements sportifs. Eric Zonta, maire adjoint chargé des sports de Milly-la-Forêt, a déjà participé à l'un des premiers ateliers délocalisés. Il apportera son point de vue sur les équipements sportifs en tant qu'élu. Jean Le Névé, lui, préside Comité départemental de montagne et d'escalade, ainsi que la

section d'escalade de Massy. Récemment, une construction spécialisée y a été réalisée récemment. Elle a vocation à accueillir les pratiques scolaires et de club. Le projet a été mené afin de mettre en place un site d'audience régionale. Un professeur d'EPS évoquera les problématiques spécifiques des équipements sportifs destinés à l'enseignement dans les collèges et les lycées. Karim Benkorba, lui, officie au service des sports du Conseil général, dont il évoquera les différentes actions.

Débat avec la salle

I. La rénovation de la piscine et la construction de la salle d'escalade à Massy

1. Présentation de la problématique

Jean LE NEVE, Président du Comité départemental de montagne et d'escalade, Président de la section d'escalade de Massy

Je préside l'US Massy, qui comprend dix-sept disciplines regroupant 6 400 adhérents. La piscine de Massy a été rénovée récemment. Une salle d'escalade a également été construite.

a. Les étapes de la construction de la salle d'escalade

Les premiers contacts ont été pris en 1995. L'année suivante, suite à diverses demandes, le club a présenté un projet succinct. En 1997, un cahier des charges a été établi. En juin 1998, la programmation et le chiffrage ont été déterminés. En septembre 1998, une note de synthèse a été rédigée par un architecte choisi par la Ville. Toutefois, un concours d'architecture a été organisé en 1999. En mai 2000, les différentes propositions avaient été formulées. Ainsi, un nouveau projet a été mis en place. La Ville a décidé de construire la salle d'escalade le 6 juillet 2000. Cependant, l'aboutissement du projet n'était pas encore garanti. Une esquisse préliminaire a été rédigée en octobre 2000. Entre 2000 et 2001, les plans de la salle ont évolué. Des appels d'offres ont été lancés en 2001. En mai 2002, les fournisseurs ont été sélectionnés. La salle a été construite entre février et octobre 2003, avant d'être inaugurée le 29 novembre. Au total, huit années ont été nécessaires afin de mettre en place le projet, financé par la fédération, donc par l'Etat, le Conseil général et la ville de Massy.

b. Les difficultés rencontrées et le succès du projet

La première des difficultés a consisté à convaincre les différents décideurs de construire la salle d'escalade. Il a également été nécessaire de réunir les financements nécessaires. Nous disposions d'un pré-projet en 1998 et 1999. Or le chiffrage à partir duquel les subventions ont été attribuées a différé dans le budget définitif. Le Conseil général et la Ville de Massy ont apporté des fonds supplémentaires. Au total, de nombreuses réunions ont été nécessaires. Il a également fallu être persuasif.

La rénovation de la piscine et la construction de la salle d'escalade, soit la mise en place d'équipements de qualité, ont conduit à un développement important de l'activité. Le nombre d'adhérents est passé de 300 à 650 concernant l'escalade, et de 800 à plus de 1 300 concernant la piscine. Dans les deux cas, des demandes d'inscriptions sont actuellement refusées.

2. Débat

Pierre-Philippe BUREAU

En 1995, les contacts ont-ils été pris sur l'initiative du club ou d'élus souhaitant valoriser l'escalade ?

Ris-Orangis, le 27 avril 2006

Jean LE NEVE

Le déroulement des évènements apparaît plus complexe. De nombreuses discussions avaient été menées afin de construire un mur en 1988. A l'époque, ce mur était particulièrement à la pointe. Cependant, huit ans plus tard, il est apparu obsolète. Aussi le club a-t-il présenté et défendu un nouveau projet auprès de la Ville. Nos interlocuteurs y ont prêté une oreille attentive. Le club était alors au firmament de ses résultats. Nous avons fait valoir cet argument.

Pierre-Philippe BUREAU

Comment d'autres partenaires ont-ils participé à la discussion ? A titre d'exemple, les scolaires ont été pris en considération progressivement.

Jean LE NEVE

Il est vrai que les personnes issues du milieu scolaire n'ont pas été associées dès le départ au projet, mené essentiellement par le club. Toutefois, nous n'avons pas omis le côté scolaire. Il est possible pratiquer la discipline dès les classes maternelles. Dans un premier temps, nous avons rénové l'ancien mur. Des tentatives ont été menées en direction des lycées, notamment vers le lycée voisin de Fustel de Coulanges. Je ne saurais dire si les responsables en ont connu des expériences négatives. Nous nous sommes efforcés de défendre notre projet. Il est vrai que les personnes pratiquant l'escalade constituent généralement un public particulièrement aisé. Force a été de constater, au gré de diverses tentatives et stages, que nous ne sommes pas parvenus à intéresser les jeunes issus de quartiers. Aussi le lycée n'a-t-il pas soutenu notre démarche. Cependant, tel pourrait être le cas à l'avenir. En effet, le collège a commencé à pratiquer l'activité, qui se développe.

Pierre-Philippe BUREAU, Trésorier général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne

L'augmentation de pratiquants vise-t-elle à un rayonnement local ou à une attraction concernant la banlieue sud dans son ensemble ?

Jean LE NEVE

Le public est large. Les autres salles d'un niveau équivalent sont privées. Les adhérents de notre structure viennent parfois de communes éloignées, du nord de la région parisienne jusqu'à Fontainebleau. De ce fait, si le nombre de Massicois a augmenté, en revanche leur proportion s'est fortement réduite.

Charles DELEGLISE, Président d'un club d'escalade de Morsang-sur-Orge

Vos propos m'intéressent au plus haut point. En effet, j'ai évoqué l'instauration de ce type de projet avec les élus, notamment ceux de l'agglomération du Val d'Orge. Je souhaite mettre en place un mur de quinze mètres de haut environ. Actuellement, nous disposons d'un mur de sept mètres. Il a été reconstruit suite à un incendie du gymnase. Nous avons élaboré une nouvelle structure avec un ami, professeur d'EPS et d'escalade. Bien qu'elle réponde mieux à nos attentes, elle se situe dans une salle polyvalente. Des arts martiaux y sont beaucoup

pratiqués. Notre club n'y a accès que trois fois par semaine (pendant une heure puis deux heures dans la semaine, ainsi que trois heures le samedi après-midi.). Les scolaires et les collégiens l'utilisent. Je souhaite disposer d'une structure plus importante. Il est vrai qu'un certain nombre de salles privées se sont développées. Cependant, elles sont extrêmement onéreuses. Or, nous souhaitons permettre aux personnes aux budgets les plus modestes de pratiquer l'escalade. Il a été souligné que ce sport était, de manière générale, l'apanage de milieux aisés. Cette assertion est fondée. Toutefois, mon jugement est plus nuancé. Lors de la création du mur, il y a sept ans, nous avons tenté d'attirer des jeunes en difficulté. Certains se sont bien intégrés. Il est vrai qu'ils demeurent peu nombreux par rapport à l'ensemble de population visée. Le football est plus apprécié. Néanmoins, l'escalade attire de plus en plus de jeunes.

Par ailleurs, nous ne sommes que des encadrants bénévoles. Il me semble que nous sommes le seul club de l'Essonne à accueillir les enfants à partir de huit ans.

Un certain nombre d'arguments peuvent être avancés en faveur de la construction d'un nouveau mur. En effet, des scolaires choisissent l'escalade comme discipline du baccalauréat. Les épreuves se tiennent à Massy sur un mur de quinze mètres. Or nos élèves ne peuvent s'entraîner à une telle hauteur. La différence est réelle avec les élèves pouvant pratiquer l'escalade sur un mur de quinze mètres. Un nouveau mur pourrait être utilisé à l'occasion des épreuves du baccalauréat. Enfin, l'escalade attire un public croissant. La demande envers le club est importante.

Seule, la Ville de Morsang-sur-Orge n'est pas en mesure de financer seule la construction d'un mur. Aussi me suis-je adressé à la communauté d'agglomération. Cependant, aux yeux de nombreux élus, le sport n'apparaît pas comme une priorité, mais comme une option. Les contacts ne sont pas nécessairement aisés, même si je connais bien le vice-président de la communauté d'agglomération, qui pratique l'escalade dans mon club. J'ai également engagé des contacts avec d'autres clubs, notamment celui de Sainte-Geneviève-des-Bois, situé à proximité. Ce club dispose également de son propre mur. Toutefois, les adhérents y pratiquent l'escalade essentiellement à l'occasion de sorties en nature. Nous organisons également de tels rendez-vous. Cependant, nos structures apparaissent différentes. Force est de constater la complexité à mener un projet tel que la construction d'un mur d'escalade.

Jean LE NEVE

Apparemment simple, l'idée de construire une structure en milieu urbain se heurte à des préjugés. La première fois que nous avons émis l'idée de disposer d'un mur afin de nous entraîner, une structure dans un parc de Massy nous a été proposée. Nous n'aurions pas pu l'utiliser régulièrement. Ensuite, il nous a été proposé un pignon de gymnase dont une moitié était située à l'extérieur. Ce n'est qu'en 1995 que le projet a pris la tournure actuelle. L'escalade était considérée comme une activité extérieure. L'on ne concevait pas de la pratiquer dans un gymnase.

Par ailleurs, dans la piscine, la seule pratique de l'aquagym est exercée par 600 adhérents. De manière générale, un nombre plus important de créneaux permettrait de doubler le nombre de membres de cette structure.

Charles DELEGLISE

Nous disposons déjà d'un mur. Ainsi, afin de financer le projet, la communauté d'agglomération pourrait y nous accorder une écoute plus sensible que la Ville.

Laurence BURG, agrégée d'EPS, professeur au collège de Guigneville-sur-Essonne

Jusqu'à quel point y a-t-il eu concertation sur la hauteur des voies, leur nombre et leur aménagement ?

Jean LE NEVE

Ces choix n'ont pas posé de difficulté dès lors que la structure nationale a été envisagée. Il existe différents niveaux. La structure départementale est de neuf mètres et la structure régionale est de douze à treize mètres. La structure nationale, elle, s'élève à quinze mètres. En contrepartie, cette norme impose huit mètres de dévers. Notre structure est de haut niveau.

II. La pratique sportive dans des communes de petite taille**Eric ZONTA, Elu et maire-adjoint de Milly-la-Forêt, en charge des sports**

En tant qu'élu et maire-adjoint de Milly-la-Forêt en charge des sports, je suis confronté à plusieurs difficultés.

Tout d'abord, la Commune dispose d'une piscine qui existe depuis trente-trois ans et qui est entièrement vétuste. Les créneaux horaires à destination des scolaires et des administrés apparaissent également problématiques. La situation est telle que nous ne savons pas si la piscine pourra rester ouverte jusqu'à la fin de l'année. Nous avons demandé au Conseil général de la rénover. Cependant, le coût de la réhabilitation s'est avéré extrêmement élevé. Aussi apparaît-il préférable de détruire l'ensemble et de mettre en place un nouveau bassin pour un total d'environ 500 000 euros. Monsieur Grasteau suit ce dossier au Conseil général. Une demande de subvention a été déposée.

Notre gymnase, lui, est bien entretenu. Cependant, des problèmes de créneaux horaires s'y posent également. La Ville de Milly-la-Forêt compte 5 000 habitants. Elle comprend 1 000 licenciés, dont la moitié provient de l'extérieur de la Ville, notamment de la Seine-et-Marne et du Loiret, dont nous sommes limitrophes. Notre communauté d'agglomération regroupe environ 10 000 habitants. Les problèmes liés à la vétusté et au manque d'équipements sportifs sont criants.

En dépit d'efforts en collaboration avec le Collège Jean Rostand, nous ne sommes pas en mesure de proposer davantage de créneaux horaires. Le collège nécessite une salle de judo. Certes, il pourrait être pratiqué au sein d'un gymnase appartenant à la Commune. Cependant, le judo club de Milly-la-Forêt a récemment assuré la rénovation de cet équipement. Or, il ne souhaite pas le mettre à la disposition des collégiens, qui en sont pénalisés.

Par ailleurs, Milly-la-Forêt dispose d'un karaté club comprenant cinquante pratiquants. Son professeur part en retraite. Le club a trouvé un remplaçant, n'y pouvant enseigner que le lundi et le jeudi. Or, pour l'heure, les cours de karaté sont dispensés le mardi et le vendredi. Nous avons demandé que la salle soit mise à disposition les jours auxquels le nouveau professeur est disponible. Cependant, il existe des désaccords entre les clubs de judo et de karaté. Le problème demeure.

Enfin, je tiens à souligner, afin d'abonder dans le sens de propos précédemment tenus, que l'escalade a pris une part importante à Milly-la-Forêt. Nous ne bénéficions pas de structure urbaine particulière, mais de belles roches. De nombreux Franciliens et des touristes étrangers, notamment des Allemands, des Italiens, des Espagnols et des Portugais, y pratiquent l'escalade. Ainsi, cette année, la foire de Milly-la-Forêt, qui se déroulera les 3 et 4 juillet, aura pour thématique « Sports et nature ». Un partenariat avec Décathlon a été

instauré. Nous demanderons à la Ville de Butiers de nous prêter un mur d'escalade à l'occasion de la foire. D'autres pratiques sportives, telles la marche à pied, sont concernées par la manifestation.

Il n'est guère évident de résoudre les difficultés liées aux équipements sportifs. Nous appartenons à une communauté d'agglomération réduite, qui dispose de peu de moyens. Seule Milly-la Forêt peut les porter. Concernant la construction d'une nouvelle piscine, nous sommes en attente de la réponse du Conseil général.

III. Le recensement des équipements sportifs et l'aménagement du territoire

Monsieur MEYRIER, professeur d'EPS au collège de Guigneville-sur-Essonne

Un premier bilan du recensement sur les installations devait être présenté au cours du débat. Est-il disponible ?

Pierre-Philippe BUREAU

Tel n'est pas le cas. En effet, le Ministre souhaite l'annoncer le 18 mai. L'ensemble de la démarche de recensement, menée depuis un an et demie, sera alors présentée. Le Conseil général a financé une partie du document. En effet, les crédits de départements et de régions ont complété les apports étatiques. Le CDOS, a appuyé le support technique du recrutement des recenseurs devant sillonner le département. Cependant, nous ne disposons pour l'heure d'aucun élément relatif au recensement, en dehors des données « brutes ».

Monsieur MEYRIER

Les établissements scolaires, dont peuvent dépendre les gymnases, sont-ils pris en compte dans ce bilan ? En effet, je suis professeur d'EPS. Cependant, j'exerce également les fonctions d'entraîneur de volley-ball. Je n'apprécie pas la différence qui est faite entre les aspects scolaires et fédéraux. Il existe à mes yeux des passerelles entre ces deux univers. La pratique commence à l'école, avant de s'exercer dans une association sportive puis au sein d'une structure fédérale.

Le système scolaire doit être égalitaire. A titre d'exemple, à Milly-la-Forêt, l'installation sportive se situe à environ une minute de marche du collège. Les élèves disposent également d'une piscine à trois ou quatre minutes.

Eric ZONTA

Cette piscine est toutefois découverte.

Monsieur MEYRIER

A Ballancourt, deux salles de type C, une salle de gymnastique, une salle de combat et un terrain en herbe comprenant une piste se situent à deux minutes du collège. L'établissement de Bondoufle bénéficie d'une salle de type C, une salle de gymnastique et une salle de combat, également accessibles après deux minutes de marche. Le stade, lui, se situe à quinze minutes de marche, aller et retour compris. D'autres établissements ne bénéficient pas de telles opportunités. A Itteville, l'établissement Pierre Davray doit partager un gymnase avec

les primaires. Le stade, lui, se situe à une demi-heure, aller et retour compris. Dans notre collège, à chaque cours, quarante minutes de marche sont nécessaires afin de rejoindre les équipements sportifs. En comparaison avec d'autres établissements, la situation s'avère particulièrement gênante.

Martial TOURNIER, CDOS

En réponse au questionnaire du recensement, le gestionnaire et le propriétaire des installations ainsi que le type d'utilisateurs seront indiqués dans la base de données. Une cartographie sera associée à celle-ci. La liste complète des équipements qui sont la propriété d'établissements scolaires sera établie. La cartographie est censée servir de base de réflexion afin de prendre des décisions. Vous pourrez avoir accès à ces données.

Pierre-Philippe BUREAU

En revanche, la durée du trajet n'a pas été prise en compte.

Martial TOURNIER

Effectivement, tel n'a pas été le cas.

1. Le recensement et la politique du Conseil général

Karim BENKORBA, Conseil général de l'Essonne, Direction des sports

a. Un état des lieux

En organisant le recensement, le Ministère vise à établir un état des lieux exhaustif, pouvant être exploité en vue de différentes actions. A titre d'exemple, il a été question de mettre en place un plan de piscine au niveau du Comité régional, sous la houlette du Directeur régional Jeunesse et Sport. Le ministre pourrait le dévoiler. Une première expérience d'exploitation de données avait été engagée s'agissant de la pratique de la natation, son encadrement et les établissements scolaires concernés.

Ainsi que l'a évoqué Eric Zonta, nous nous trouvons dans une phase de vétusté des équipements sportifs. En effet, les installations n'ont pas fait l'objet d'un plan d'investissement depuis quinze ou vingt ans. Par ailleurs, les évolutions des pratiques et des usagers doivent être prises en considération. Des publics sont complémentaires. Certains s'opposent également. Aussi les décideurs doivent-ils évaluer l'intérêt général des équipements au sein d'un projet de territoire communale ou intercommunal.

b. L'aménagement du territoire

Le département accompagne les initiatives des Villes et des communautés d'agglomération. Dans cette perspective, des phases de concertation sont engagées en amont avec les usagers, les mouvements sportifs, les administrés et l'ensemble des partenaires susceptibles d'être associés aux projets. L'objectif consiste à permettre l'accès du grand public aux pratiques sportives.

La France n'organisera pas les Jeux Olympiques à Paris en 2012. La question se pose de savoir si elle est en position d'accueillir des événements sportifs importants étant donnée la

vétusté de ses infrastructures sportives d'intérêt national et international. Il peut s'agir d'un axe de développement du Ministère. Cependant, au niveau départemental, les résultats du recensement permettront de développer une politique d'aménagement du territoire en concertation avec l'ensemble des publics. Pour l'heure, nous manquons d'éléments de réponse. Nous disposons seulement d'une ébauche de recensement réalisée en l'an 2000 à la demande de communes et de communautés d'agglomération. L'objectif de cette esquisse consistait à évaluer l'opportunité de construire des équipements sur des territoires précis. Cohérent, l'aménagement du territoire doit prendre en compte les difficultés liées à la localisation des collèges. Le Conseil général favorise le développement d'équipements de proximité dans le cadre d'une valorisation des projets et des collèges. Un groupe de travail a été engagé par le Président Berson autour d'élus amenés à formuler des réflexions concernant les contrats d'investissement et confrontés à la problématique des équipements sportifs, telles la vice-présidente chargée des sports et la vice-présidente chargée des collèges. Par ailleurs, la question de l'aménagement du territoire par la région a également été engagée. Les Assises et le débat de ce jour peuvent intéresser les élus et alimenter le débat et la réflexion.

2. Débat

Laurence BURG

Je souhaite réagir à ces propos. Vous avez mentionné successivement la construction de nouveaux collèges et la mise en place de gymnases grâce au soutien aux Communes. Or le Conseil général doit prévoir des installations sportives en même temps que la construction de collèges. Aussi n'est-il absolument pas question d'aides aux Communes afin de mettre en place un collège, mais de prévoir des installations sportives parallèlement à leur construction. Par ailleurs, notre Commune comprend 800 habitants. Il me semble difficile qu'une telle structure envisage de demander des subventions au Conseil général afin de construire des installations sportives. *Quid* des Communes aussi réduites par rapport à des Villes telles que Massy, disposant d'un budget conséquent ?

Pierre-Philippe BUREAU

Quel est le bassin de recrutement du collège ?

Laurence BURG

Le recrutement se compose de sept communes.

Pierre-Philippe BUREAU

Se pose le problème de la construction par la commune siège du collège. L'initiative revient aux élus. Le département réalise un travail d'accompagnement. Un territoire réduit appartient à un bassin géographique intercommunal.

Laurence BURG

Tout à fait. Cependant, au départ, le Conseil général a accepté la création d'un collège au sein d'une Commune de 800 habitants.

Pierre-Philippe BUREAU

Vous pointez la difficulté de gestion des territoires politique et administratif.

Laurence BURG

Il a été accepté de créer ce collège à un kilomètre du collège de la Ferté-Alais. L'école de Boutigny-sur-Essonne, elle, se situe à sept kilomètres. Un gymnase y est construit. Les trois quarts du recrutement se font et arrivent à Guigneville. Aussi peut-on évoquer, en quelque sorte, une incohérence politique.

Enfin, je suis fort étonnée qu'un club décide de refuser à un collège le prêt de sa salle, appartenant pourtant à la Commune. La réduction de l'accès au public est-elle notée à l'occasion du recensement des équipements sportifs qui sont la propriété de la Ville ?

Eric ZONTA

Il est important que le Conseil général prenne conscience de l'existence d'intercommunalités réduites, ne bénéficiant que d'infimes ressources financières. Notre intercommunalité comprend six communes. Seule Milly-la-Forêt dispose de moyens. Pendant cinq années, notre seule réalisation consistera à construire un centre aéré. Le Conseil général doit soutenir les intercommunalités réduites. La TPU de Massy ne peut être comparée avec celle perçue par notre communauté de communes. Nous ne pouvons nous permettre de construire une piscine que grâce à l'apport d'un héritage dont une famille extrêmement riche nous a fait don. Cependant, la contribution du Conseil général est également nécessaire.

Il est vrai que la salle du club de judo appartient à la Ville. Cependant, nous ne devons pas entrer dans un conflit entre le club de judo d'une part, et le collège d'autre part. Il s'avèrerait impossible d'en sortir. La salle a été entièrement rénovée par le club de judo. Nous avons rencontré les divers acteurs du conflit. J'ai rencontré Madame Bouguérède à deux reprises. Le maire s'est également entretenu avec elle. Nous avons également rencontré le Président du club de judo. J'ai assisté à l'Assemblée générale de la structure afin de lui demander de faire un effort vis-à-vis du collège. Cependant, force est de constater que nous sommes confrontés à un refus. Nous imaginons mettre en place un second gymnase. Par ailleurs, les personnes pratiquant le volley et le basket-ball demandent des créneaux supplémentaires que nous ne pouvons accorder. Chacun souhaite emprunter le gymnase. Inversement, quarante-cinq enfants pratiquent la gymnastique dans le cadre d'un club, instauré cette année. Ils ont demandé aimablement s'ils pouvaient utiliser le matériel du gymnase du collège. Ils ont essuyé un refus catégorique. Madame Bouguérède a souligné que si le collège pouvait disposer de la salle du club du judo, la structure de gymnastique pourrait, elle, accéder au gymnase de l'établissement scolaire.

IV. Les priorités à établir

1. Présentation de la problématique

Jacques RIGOLET, professeur d'EPS et représentant du SNEP

a. Le public scolaire

Ainsi que l'ont démontré les échanges de ce soir, les attentes relatives aux installations sportives sont importantes. Le professeur de mathématiques dispose de sa propre salle. Le professeur de physique également. Le Conseil général pourrait construire des installations sportives à destination des collégiens. Force est de constater qu'une telle politique n'est pas menée actuellement. Le choix de construire des installations sportives accessibles à tous a été fait. Bien qu'en désaccord, nous nous prononçons en faveur de la concertation. Aussi participons-nous au débat de ce soir.

Force est de constater que des priorités doivent être établies. J'ai rarement pu constater des Communes ne disposant pas de stade de football engazonné. Seule une vingtaine de joueurs sont concernés. Les scolaires ne peuvent les utiliser.

Le Conseil général a pour politique de laisser les Villes construire des équipements. Or, certaines d'entre elles ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de mener de tels travaux. J'enseigne à Savigny-sur-Orge, qui comprend 35 000 habitants. Une commune de 10 000 habitants se situe à côté. Or il n'existe aucune piscine. En effet, la Ville ne souhaite pas en construire. Les enfants n'apprennent pas à nager. Aussi le Conseil général devrait-il prendre ses responsabilités. L'objectif ne consisterait pas seulement à appuyer les constructions envisagées mais à établir une programmation. Les besoins des clubs et des collégiens peuvent différer. Grâce au recensement, des lacunes seront constatées. Cependant, elles ne pourront être résorbées sans détermination de priorités. Les financements nécessaires doivent être mis en place afin de concrétiser des priorités établies.

b. Les installations complémentaires et les mutualisations

Il est également nécessaire de mener des réflexions concernant les installations complémentaires. Quelles sont les installations devant être construites ? Une réflexion commune doit être menée. Pour notre part, nous avons produit des documents, l'Etat s'avérant incapable d'adopter une telle démarche. Ces pièces présentent des installations permettant à la fois la pratique des scolaires et celle des clubs fédéraux. Lorsqu'une classe de trente à trente-cinq élèves pratique des sports, des équipements particuliers sont nécessaires. Ils diffèrent de ceux d'un club de handball, dans lequel s'entraîne seulement une quinzaine de joueurs. Cependant, il est possible de mutualiser les installations en prenant en considération les besoins spécifiques. Les fédérations se sont montrées très intéressées par ces projets. En effet, de tels équipements leur ouvrent des possibilités afin d'accueillir un public plus jeune. Aussi devons-nous permettre de réaliser des mutualisations.

c. L'accès à tous des pratiques sportives

Personnellement, j'habite la communauté d'agglomération du Val d'Orge, qui comprend cinq ou six piscines. Ces équipements devaient être rénovés. Il a été envisagé de construire un très beau complexe nautique, et de laisser de côté trois piscines. Or, il est nécessaire de conserver un nombre suffisant de bassins permettant à tous de pratiquer la natation. Le Conseil général

doit mener une politique dans cet objectif dès lors que les maires ne souhaitent pas le poursuivre, préférant subventionner les clubs de football sur le terrain d'honneur afin d'en recueillir les bénéfices électoraux plutôt que d'investir dans des installations quelque peu onéreuses.

2. Débat

Pierre-Philippe BUREAU

La situation est complexe pour les décideurs. Les salles de mathématiques ont peu évolué depuis cinquante ans. Tel n'est pas le cas des installations sportives. Eric Zonta a pu souligner des difficultés de créneaux horaires liées au remplacement d'un professeur. Les choix des enseignants nécessitent des installations différentes. Il est vrai qu'elles se font plutôt dans le sens inverse, les professeurs s'adaptant aux équipements existants.

Jacques RIGOLET

Nous sommes polyvalents.

Laurence BURG

Les programmes nous imposent de passer par huit groupes d'activité au cours des quatre années de scolarité au collège.

Pierre-Philippe BUREAU

Cependant, à titre d'exemple, les options du baccalauréat sont régulièrement modifiées. Elles peuvent également différer selon les départements de la région. Cela apparaît quelque peu complexe à gérer.

Jacques RIGOLET

Il serait nécessaire de disposer d'une grande salle permettant de mener de nombreuses activités, de deux petites salles annexes et d'une piscine, ainsi qu'une autre spécialité.

Pierre-Philippe BUREAU

Je suis capable de faire preuve de provocation, mais également d'entendre les différents arguments. Il existe effectivement un retard concernant la mutualisation. Les équipements des années 60 étaient inadaptés. Ils étaient soi-disant omnisports, mais construits de telle sorte que les uns et les autres devaient cohabiter séparément.

Alain SANSON, vice-président d'un club omnisports (USRO)

Depuis les années 60, les besoins se sont multipliés. Cet accroissement n'a pas été anticipé. Un mur d'escalade a été créé. La cohabitation avec d'autres publics n'est guère aisée. En effet, des personnes s'entraînant aux arts martiaux côtoient des adhérents pratiquant l'escalade. Or cette dernière discipline s'avère bruyante. Cela est légitime. A titre d'exemple, des ordres doivent être donnés. Cependant, les arts martiaux, eux, nécessitent de la concentration. Aussi les deux disciplines apparaissent-elles incompatibles. Ainsi qu'il l'a été

souligné, le manque de place est criant. Depuis trois ans, nous refusons des adhésions dans certaines disciplines. Est-ce normal ?

Chantal SCHNEIDER, membre du Conseil d'Administration du CDOS Essonne, Coprésidente du Comité départemental de la Fédération sportive et gymnique du travail

Il est évident que dans les principes, l'enseignement scolaire doit être égalitaire. Je tiens à préciser par ailleurs que la loi d'orientation de 2005 a retiré l'EPS de la liste du socle des connaissances communes.

Concernant les piscines, je citerai en exemple des communautés d'agglomération plus conséquentes que celle de Milly-la-Forêt. A ma connaissance, la communauté du Val d'Orge a mené une enquête auprès des utilisateurs et des administrés. Il en a résulté un projet de piscine, construite à Sainte-Geneviève-des-Bois. Nous avons reçu hier par courrier un document relatif à la mise en place d'un autre nouvel établissement. Fabuleux, il devrait comprendre un jacuzzi et une salle de musculation, en bordure de la forêt de Sénart. Par ailleurs, mon fils, lorsqu'il était scolarisé dans un collège de Vigneux-sur-Seine, devait marcher une demi-heure afin de se rendre à la piscine. Un autre collège se situait, lui, à cinq minutes de la piscine. Il est vrai que toutes les installations sportives ne peuvent se situer à proximité des installations scolaires. Cependant, tous les collèges seront éloignés du futur équipement en bordure de la forêt de Sénart. Je m'interroge sur le rôle des élus politiques. Certes, la société évolue et des phénomènes de mode, tels la pratique de l'aquagym et les jacuzzi. Cependant, souhaite-t-on que tous les enfants puissent pratiquer la natation dans le cadre de leur scolarité ou répondre à une certaine clientèle, notamment électorale ? La responsabilité des élus est engagée alors que les équipements sportifs sont vétustes.

En outre, je suis choquée par le comportement d'un club de judo, qui, à Vigneux-sur-Seine, a également transformé en salle privée un équipement municipal financé par les administrés. Des clubs ont essayé, en vain, d'y accéder afin de pratiquer des activités telles que la gymnastique. Une mutualisation des moyens est opportune. Antérieurement, le club avait accès aux installations sportives. Il avait acheté du matériel. Le collège l'utilisait. De même, les clubs pouvaient utiliser du matériel de l'établissement scolaire. La nouvelle municipalité a entravé une telle organisation, pourtant plus adéquate. Il est vrai que des problèmes liés à des personnes peuvent être difficiles à résoudre.

Pierre-Philippe BUREAU

Deux points sont essentiels : la cohérence territoriale et la nature des équipements. Les problèmes relatifs aux piscines se posent également concernant d'autres installations, telles les patinoires, ainsi qu'il l'a été souligné au cours d'une précédente table ronde il y a deux jours. Il est vrai que la carte de ces équipements paraît relativement caricaturale en Essonne, l'ensemble des patinoires étant regroupé dans un rayon de cinq kilomètres. Le thème des publics visés apparaît également important.

Jacky TREVISAN, USRO-FFCO et membre du CDOS

Je tiens à apporter une note plus optimiste. J'habite à Ris-Orangis. La Commune est extrêmement bien équipée. Les scolaires, du primaire au lycée, disposent des installations de la Ville jusqu'à 18 heures. Le club sportif peut ensuite l'utiliser jusqu'à vingt-trois heures. L'union sportive comporte trente-deux sections, représentant 4 500 adhérents. Il est vrai que lorsque le planning est établi, une véritable bataille se déroule. En effet, des créneaux

supplémentaires sont souhaités. Or, nous sommes arrivés à saturation. Des activités telles que la GRS ne peuvent être pratiquées que par trois ou quatre adhérents simultanément. La piscine, elle, est désormais obsolète, ne peut être reconstruite sur place. Il est envisagé de mettre en place un nouvel équipement, qui serait situé dans un lieu extrêmement éloigné.

Pierre-Philippe BUREAU

Tel est le problème des zones urbaines. Il se pose également à Juvisy.

Jacky TREVISAN

Certes, cependant, à Ris-Orangis, la municipalité prend en considération les besoins du club sportif. Le club est toujours consulté lorsque l'instauration d'un nouvel équipement est évoquée. A mon sens, la concertation est essentielle. En effet, les installations doivent être aussi proches que possible des utilisateurs. A titre d'exemple, dans certaines zones, des installations à destination des enfants seront plus adéquates.

Pierre-Philippe BUREAU

Il existe des dilemmes entre des équipements spécialisés, des installations de proximité ou encore des équipements polyvalents.

Monsieur MEYRIER

Certes, ainsi que vous l'avez souligné, les pratiques sportives évoluent. Cependant, certains principes de base doivent présider à la construction d'installations. Une salle de type C peut être utilisée, à titre d'exemple, afin de s'entraîner au volley-ball, au basket-ball ; au handball et à la boxe française. Une salle de sport de combat permet la pratique de plusieurs autres disciplines. Des tables de tennis de table peuvent être placées dans une salle vide, en mesure d'être également utilisées en vue d'activités relevant du cirque ou de la boxe. Aussi l'évolution des pratiques n'est-elle pas un argument pertinent afin de justifier de la difficulté à construire des installations. A mes yeux, il manque une réelle volonté en ce sens. Du moins éprouvons-nous ce sentiment.

Pierre-Philippe BUREAU

Tel n'était pas le sens de mes propos.

Monsieur MEYRIER

Il est vrai que des activités connaissant une demande importante, telle que l'escalade, doivent être aménagées de manière plus spécifique. Il s'agit néanmoins d'un supplément, une fois que les installations liées aux activités de base ont pu être construites.

Les tables rondes des Assises nous permettent de communiquer. Les concertations sont-elles menées de manière permanente ? Je m'interroge. Dans le sud de l'Essonne, la mise en place d'un lycée est évoquée. Il a été envisagé de le construire à côté du gymnase de la Ferté-Alais, qui ne peut supporter aucun créneau supplémentaire. Nous nous interrogeons. Les données existantes sont-elles prises en compte ou les intérêts sont-ils davantage inspirés par des considérations électorales ?

Karim BENKORBA

Il existe un maillage de différents publics. Les mouvements sportifs ont également des besoins liés à l'organisation de compétitions. A ce titre, les élus, et notamment les Communes, doivent respecter des normes fédérales. Force est de constater que les exigences sont moins importantes s'agissant de publics scolaires. A titre d'exemple, il importe peu que le stade de football fasse dix centimètres de plus ou de moins les concernant.

Jacques RIGOLET

Le sportif de haut niveau ne serait-il pas capable de s'entraîner sur un stade de vingt centimètres de moins ?

Karim BENKORBA

Les normes et règlements sont contraignants. J'illustrerai mon propos pas un autre exemple, celui des piscines. De manière générale, un pratiquant senior cherche plutôt à faire des longueurs. Le pratiquant de compétition, lui, est soumis à des normes de bassin. Les scolaires ont besoin d'un espace plus propice à l'apprentissage de la natation. Les problématiques tiennent à l'usage d'un même équipement par différents publics. Un consensus doit être établi. Les décideurs doivent initier des mesures dans le cadre de concertations menées en amont de projets, comprenant des groupes représentatifs, locaux, intercommunaux, départementaux, régionaux et étatiques.

En effet, l'Etat est également responsable en matière d'aménagement du territoire et d'équipements sportifs dans le cadre de la loi du 6 juillet 2000, revue par Jean-François Lamour. La rénovation du FNDS en CNDS prévoit des subventions d'investissement aux collectivités afin de répondre aux besoins de l'entraînement fédéral et d'autres pratiques, notamment scolaires. Ainsi, la loi peut représenter une opportunité pour les communautés d'agglomération, les communes et le Conseil général, afin d'engager des mutualisations de moyens. Il est vrai que cela suppose l'allocation de moyens par l'Etat. Le département, lui, est actuellement en phase de réflexion.

Pierre-Philippe BUREAU

L'objectif consiste à formuler des propositions. Le SNEP a mené une étude concernant les grandes salles. Le surcoût entre la construction d'une salle de type C nonobstant le pratique scolaire et une salle plus grande, de même type, mais permettant une offre élargie incluant les scolaires, ne s'élève qu'à 5 à 7 %. Ainsi, une politique départementale pourrait financer la construction d'une salle de type C à hauteur de 40 %, mais également apporter un supplément de sorte que la salle de type C acquière une dimension scolaire. En effet, les maires éprouvent des difficultés afin de réunir les financements nécessaires à la construction d'un gymnase.

Par ailleurs, de manière générale, les règles fédérales s'imposent. Il est vrai que certains textes ont précisé qu'elles n'étaient pas nécessairement les plus contraignantes. Quoiqu'il en soit, les normes relatives à l'accueil des scolaires n'ont jamais prévalu. Cependant, des éléments de reconnaissance pourraient permettre à chacun de pratiquer des activités sportives.

Pascal BREDELOUP, Président d'un club de handball à Mennecy et professeur d'EPS

Je préside le club de handball de Mennecy (pratique régionale, voire championnat de France concernant les jeunes). Je suis professeur d'EPS dans une ville différente. Je ne vois pas en quoi les propositions du SNEP vont à l'encontre de la satisfaction des usagers, qu'ils soient sportifs ou scolaires. La pratique fédérale, en championnat de France, impose certaines normes de sécurité. Cela renvoie tout à fait à la proposition du SNEP concernant les grandes salles. L'exigence fédérale vis-à-vis des pratiques compétitives nationales ou régionales impose des installations de type 44x22, ne contredisant nullement les besoins des scolaires. Seules certaines normes fédérales concernant des installations à caractère exceptionnel pourraient, éventuellement, s'opposer à la pratique d'autres usagers. Si tel était le cas, il conviendrait de s'interroger : une installation de cette nature peut-elle être mise en place dans un complexe différent sans entraver une pratique optimale d'autres usagers ? Le sud de l'Essonne comporte peu de gymnases adéquats en termes de taille et normes afin de pratiquer le handball. Aussi la question du développement de cette discipline est-elle posée. Pis, au-delà des pratiques départementales, il n'existe pas d'installation appropriée.

Par ailleurs, un gymnase de type 44x22 ne pourrait-il pas convenir à l'implantation du collège de Champcueil ? Les besoins des scolaires et les perspectives de développement d'une activité fédérale pourraient ainsi être satisfaits.

De manière générale, les enseignants d'éducation physique et les usagers sportifs devraient être davantage associés aux réflexions menées concernant la mutualisation. Je suis professeur d'EPS depuis trente ans. Je n'ai été associé à une discussion sur les installations que très rarement. Certes, j'ai été consulté concernant la couleur d'un papier peint. Cependant, tel n'est pas l'aspect intéressant du processus.

Il est vrai que les programmes d'EPS évoluent. A titre d'exemple, il y a quatre ans, la municipalité dans laquelle j'enseigne nous avait consulté sur nos besoins. Nous avons demandé une aire collective de lancer de poids. Quatre ans plus tard, cette pratique sportive était retirée de la liste des disciplines évaluées au baccalauréat. Quoiqu'il en soit, l'usage de l'espace demandé demeure intéressant. Antérieurement, nous ne disposions que d'une seule aire pour une classe de trente-cinq élèves.

Enfin, au regard des constructions mises en place, nous nous apercevons que le politique et l'économique prévalent.

Pierre-Philippe BUREAU

Le département s'est efforcé, il y a trois ou quatre ans, de réactualiser le montant de l'allocation des installations aux communes afin que les élèves des collèges utilisent des gymnases. Un inventaire avait été mené. Une dotation de frais de fonctionnement destinée aux communes a été accordée. Il est vrai que l'attribution n'est pas à la hauteur des dépenses de chauffage, d'entretien et de renouvellement du petit matériel. Cependant, un tel dispositif n'existe pas concernant la région. A titre d'exemple, le montant de la dotation par élève au lycée de Palaiseau s'élève toujours à dix « anciens francs », soit 1,50 euro.

Karim BENKORBA

Par ailleurs, le Conseil général soutient le sport scolaire dans le cadre d'importants contrats d'objectifs de l'Union Nationale du Sport Scolaire et de l'USEP. Leur évolution apparaît positive. Des subventions relatives au frais de transport vers les équipements sportifs sont versées aux établissements.

Il est également possible de mentionner :

- la participation au frais d'utilisation des infrastructures sportives par le collège ;
- la majoration de dix points pour les communes ou les communautés d'agglomération créant des établissements situés à proximité des collèges et dont la fréquentation est entièrement dédiée aux élèves ;
- le soutien important aux sections sportives scolaires dans les collèges.

Certes, des besoins restent à couvrir. Cependant, le Conseil général soutient le sport scolaire de manière importante. J'entends et je suis à l'écoute afin de transmettre les réflexions auprès des élus.

Pascal BREDELOUP

Grâce aux subventions, les clubs sont appuyés. L'octroi d'aides au collège, lui, relève de l'obligation, ainsi que l'énonce la loi d'orientation. Le Conseil général doit veiller à la satisfaction des besoins au regard des missions de service public, qui, en l'occurrence, sont l'enseignement et l'animation du sport scolaire.

Je tiens à préciser que nous travaillons également avec la région afin d'établir un plan d'équipement.

Monsieur MEYRIER

Nous ne nous situons pas dans une logique d'affrontement, mais de débat en vue d'améliorations. Je citerai pour exemple l'aide au transport. Celle-ci est octroyée quel que soit l'établissement. Or, certains n'en ont pas besoin.

Par ailleurs, le Conseil général ne peut-il pas convaincre les communes ne souhaitant pas engager de travaux en matière d'équipements sportifs ? L'enseignement devrait être égal pour tous.

Charles DELEGLISE

Je souhaite savoir quel est l'objectif du Conseil général en matière de développement sportif. Apporter une réponse aux besoins du plus grand nombre apparaît prioritaire, d'autant plus que nous nous situons déjà, en quelque sorte, dans une société à deux vitesses. Il est vrai que des pôles d'excellence sont également nécessaires.

En plus de l'escalade, je pratique la course à pied. Le stade Robert Bobin, de taille importante, a été construit. Il serait intéressant de connaître son taux de remplissage. Il aurait peut-être été opportun de construire des unités plus réduites, permettant au plus grand nombre de s'exprimer.

Pierre-Philippe BUREAU

Tout au long de la semaine, j'ai animé trois tables rondes sur les questions d'équipement. L'expression de « sport de masse » est évoquée pour la première fois. Certes, il est également apparu à l'occasion des tables rondes concernant l'éducation. Les termes de « service public » et de « missions de service public », eux, sont plus souvent mentionnés, y compris par des intervenants représentant des clubs sportifs. L'opposition traditionnelle entre le sport de haut

niveau, scolaire et de masse, elle, a peu été mentionnée jusqu'à présent. Elle le sera certainement demain à l'occasion d'échanges ayant pour thématique le sport de haut niveau.

Jean LE NEVE

Une salle internationale de classe C doit contenir 1 500 places. Cependant, en raison un changement de normes, elle doit désormais également faire 40 mètres. De nombreux sports sont ainsi confrontés à l'évolution des exigences des fédérations, qui posent des problèmes concernant les équipements.

Un plan régional existe-t-il ?

Pascal BREDELOUP

Tel n'est pas le cas. Nous tentons de faire comprendre au Conseil régional la nécessité de mener un plan pluriannuel d'équipement. D'une manière générale, les grandes salles permettent, jusqu'à un certain niveau, de pratiquer le handball, le basket-ball et le volley-ball. Il est vrai que des questions terrain-tribune concernent le handball.

Jean LE NEVE

Nous devrions collaborer. En effet, nous sommes confrontés aux mêmes problématiques.

Pascal BREDELOUP

Gardons contact.

Pierre-Philippe BUREAU

Nos préoccupations présentent un intérêt particulièrement local. Toutefois, j'estime qu'elles sont similaires dans le reste de l'Ile-de-France.

V. L'Association pour l'information et la recherche aux équipements de sport et de loisirs (AIRES)

1. Présentation de l'association

Roger BONNENFANT, Secrétaire général de l'association AIRES,

J'ai officié au Ministère de la Jeunesse et des Sports sur le thème des équipements sportifs avant de rejoindre le Ministère de l'Équipement en 1994. Dans un premier temps, j'ai travaillé sur la construction. Désormais, j'étudie le développement et l'aménagement durables au Ministère de l'Équipement. Toutefois, j'interviens ce soir au titre de l'Association pour l'information et la recherche aux équipements de sport et de loisirs (AIRES).

a. Des réflexions générales

Vous êtes confrontés à des besoins concrets. Notre structure, elle, mène des réflexions globales, quelques peu théoriques, bien que s'appuyant également sur des remontées issues du terrain.

Ris-Orangis, le 27 avril 2006

Dans le cadre de la décentralisation, nous avons souhaité proposer un lieu au sein duquel les personnes concernées par les installations sportives puissent se rencontrer, formuler des propositions d'intérêt général et favoriser la circulation de l'information. Les responsables des différents territoires (comprenant la région, le département, les communautés d'agglomération et les communes), les utilisateurs ainsi que d'autres types d'intervenants concernés peuvent échanger et faire ainsi avancer les idées.

Les propos énoncés ce soir apparaissent fort intéressants pour une structure telle que la nôtre. Nos réflexions en sont confortées. Force est de constater que certaines conditions politiques et administratives, entre autres, ne sont pas nécessairement réunies en tout lieu.

b. Intérêt et limites du recensement

Nous sommes associés au pilotage du recensement précédemment évoqué. Cependant, il ne faut pas en espérer davantage que prévu. Réalisé afin de disposer d'une photographie des installations sportives existantes en France, particulièrement exhaustif, le recensement nécessitera des traitements et la mise en place d'indicateurs afin de soutenir certaines actions. Je ne suis pas le porte-parole du Ministère. Cependant, à moins d'une excellente surprise, selon moi, l'objectif ne consiste pas à établir un plan national concernant les équipements sportifs. Il s'agit plutôt de permettre aux responsables des différents niveaux administratifs de disposer des informations nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes. Un site internet sera disponible prochainement.

Par ailleurs, le recensement présentera un intérêt dès lors qu'il sera régulièrement actualisé. A ce titre, les responsables disposeront de droits afin de modifier certaines informations les concernant.

Le recensement n'apportera pas toutes les données nécessaires afin d'apprécier le taux d'ouverture des besoins d'un territoire. En effet, être informé du nombre d'équipements et de leurs caractéristiques apparaît insuffisant. Il est également nécessaire de savoir connaître leur utilisation réelle et la satisfaction des usagers en découlant. Aussi notre association préconise-t-elle de mettre en place des observatoires, qui peuvent être régionaux, départementaux ou communaux. Des lieux de convergence de l'information relative au sport, aux activités, aux installations, à leur utilisation, et au territoire étudié seraient ainsi créés. Un programme d'action compatible avec les moyens du territoire pourrait être élaboré.

c. Les rigidités des frontières administratives

Certes, il est plus aisé d'énoncer des éléments que de les mettre en place, surtout dans une région agglomérée telle que l'Ile-de-France. Les frontières administratives ne produisent plus réellement de sens. Cependant, nous préconisons de raisonner au niveau de territoires ayant une certaine cohérence. L'idéal est que les responsables élaborent un projet de développement intégrant l'ensemble des activités de territoire, et notamment les pratiques sportives. Aujourd'hui, celles-ci ne relèvent pas uniquement d'activités physiques, mais également d'aspects économiques, sociaux, environnementaux, et liés au développement durable. L'intérêt de tous consiste à travailler conjointement. Il est vrai qu'un tel exercice s'avère difficile étant donnée la superposition des niveaux administratifs. Toutefois, les difficultés que vous rencontrez ne pourront être résolues commune par commune. La volonté des différents responsables d'associer l'ensemble des parties prenantes est déterminante. Cela s'avère peut-être utopique. Néanmoins, seule une telle démarche peut permettre de répondre correctement à l'ensemble des besoins.

Ainsi qu'il l'a été évoqué, un texte du Conseil d'Etat et un décret ont clarifié les prérogatives des fédérations, qui disposent d'une délégation de service public concernant le sport de compétition. Désormais, relèvent des règles fédérales les aspects relatifs à la pratique sportive, exceptés les éléments de spectacle, tels le nombre de place dans les tribunes ou encore le niveau d'éclairage au-delà de ce qui est nécessaire à la pratique sportive. Il est vrai que des négociations restent à mener afin de satisfaire l'ensemble des protagonistes. Si la situation apparaît plus limpide, les élus, eux, se trouvent peut-être dans une situation moins confortable. En effet, ils doivent effectuer et assumer des choix politiques.

J'énonce des généralités. Je ne prétends pas apporter la solution.

2. Débat

Pierre-Philippe BUREAU

Force est de constater, lors de présentation du schéma de développement des collèges dans un CDEM, que le service des sports apparaît moins impliqué. Les croisements précédemment évoqués ne se font pas, en dépit d'une bonne volonté et d'une attention portée ponctuellement. Les propositions telles que la création d'un observatoire départemental apparaissent opportunes. Jusqu'aux lois de décentralisation, les services départementaux de la jeunesse et des sports suivaient l'inventaire des équipements sportifs. Ensuite, pendant vingt ans, la base de données n'a pas été actualisée. Telle est l'une des raisons ayant justifié la mise en place du recensement. Le Conseil général s'est efforcé de créer des lieux de travail transversaux.

Je ne sais comment, en tant que financeur de la construction, il peut intervenir sur les problématiques d'accès aux installations publiques. Des propositions de groupe de suivi peuvent être formulées et s'avérer innovantes dans le département.

Roger BONNENFANT

L'essentiel consiste à mettre en place une véritable politique établie suite à des concertations, cohérente à moyen terme, et non un catalogue d'actions. Je ne fais allusion à aucune politique particulière. En effet, ne connaissant pas les stratégies locales, je m'exprime de manière générale, ce qui apparaît pratique. La pratique sportive est trop souvent considérée comme un simple exercice physique et une charge pour la collectivité, nonobstant son intégration à la vie du territoire et la contribution qu'elle apporte à son développement.

Le Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) sera remplacé par le Conseil National pour le Développement du Sport (CNDS). Cette structure est réduite. Toutefois, elle se situe à côté du Ministère, auquel elle est particulièrement liée en dépit d'une certaine indépendance. Elle pourra mettre en place une politique relative au choix d'installations subventionnées. En outre, le recensement devrait conforter le CNDS dans ses choix. En effet, il permettra de repérer quelles zones sont sous-équipées. Il devrait également soutenir les fédérations sportives afin d'élaborer des schémas concernant différents niveaux de compétition. Un maillage cohérent du territoire national pourra ainsi être établi afin de favoriser l'accès de tous à la pratique sportive. Actuellement, des départements et des régions mettent en place des dispositifs afin de soutenir des territoires, parfois partagés avec une collectivité limitrophe. L'objectif consiste à élaborer des politiques globales de développement. Dans cette perspective, les pratiques sportives sont incluses. Les départements et régions concernées s'efforcent ainsi de dépasser les rigidités administratives.

Eric ZONTA

A Milly-la-Forêt, les structures sportives comprennent 1 000 adhérents. Or le village est habité par 5 000 personnes. Aussi accueillons-nous de nombreux adhérents issus de territoires limitrophes, tel le Loiret et la Seine-et-Marne. Notre dispositif en est quelque peu épuisé. La désurbanisation suscite de plus en plus de difficultés.

Pierre-Philippe BUREAU

A l'inverse, j'ai entendu des élus du sud de l'Essonne se plaindre. Certains lotissements sont construits. Des jeunes couples et leurs enfants, venant généralement du nord du département, emménagent dans des secteurs démunis, comprenant des terrains agricoles et confrontés au vieillissement de leur population. Leur installation suscite une demande de crèches, d'écoles et d'installations sportives. A ce titre, l'un des groupes de travail concernant le bilan du DRIF et l'urbanisation du sud de l'Essonne a émis des réflexions relativement alarmantes.

Laurence BURG

Contrairement à certaines zones urbaines, nous disposons de l'espace nécessaire afin de mettre en place d'importantes installations sportives.

Chantal SCHNEIDER

De tels équipements peuvent ainsi comporter des parcs de stationnement.

Pierre-Philippe BUREAU

Souhaitez-vous évoquer certains aspects pour l'heure non mentionnés ?

Gaston VILLADIER, Vice-Président du CDOS Essonne

Les gymnases ont été largement discutés. Actuellement, afin de pratiquer certains sports, notamment le football, et prochainement le rugby, des terrains synthétiques peuvent être utilisés. J'en ai moi-même fait construire. Les derniers modèles apparaissent de très bonne qualité. Il est précisé qu'ils dureront dix années. Je n'en suis pas certain étant donné le taux d'occupation. Quoiqu'il en soit, ces terrains permettent de réaliser des économies exemplaires. Ils deviendront indispensables aux municipalités. Ils ne nécessitent aucun entretien.

Chantal SCHNEIDER

Qu'en est-il s'agissant des investissements ?

Gaston VILLADIER

Le coût d'un terrain synthétique représente le triple de celui d'un terrain stabilisé. Cependant, ce dernier doit être arrosé et entretenu. Je suis le fondateur du club. Les premières générations synthétiques étaient moins efficaces. Il s'agissait d'une sorte de moquette. Tel n'est plus le cas. En tant que Président du district, j'ai pu en voir plusieurs. En effet, grâce aux subventions accordées par le Conseil général, ce type de terrain a pu être mis en place. Nous en avons mis

en place dans une commune récemment. Le maire, qui n'est pas un grand sportif, n'en revient pas. Le terrain est extrêmement utilisé par de nombreux jeunes en dehors du club.

Roger BONNENFANT

Je viens de publier un document intéressant intitulé « *Monsieur le Maire, choisissez votre terrain de grand jeu* » grâce à la revue *Terrain de sport*. Il s'agit d'un guide des terrains de football, hockey sur gazon, rugby, base-ball, football américain et athlétisme. Un encart a été publié par la revue. Pour l'heure, je ne sais comment le magazine pourra le diffuser plus largement.

Un représentant du comité des courses d'orientation

En matière d'équipement, les courses d'orientation nécessitent, elles, des cartes d'initiation et de compétition. Les cartes d'initiation peuvent comprendre des parcours permanents à l'usage des scolaires et des clubs.

Pierre-Philippe BUREAU

Lundi, la table ronde en présence du Président du Comité départemental a concerné les espaces naturels. La Commission des espaces et sites naturels devrait être mise en place d'ici l'été. La question de l'usage de l'espace public par différents types de pratiquants sportifs a également été abordée lors du débat. La course d'orientation est fortement pratiquée par les scolaires. Le Président a précisé qu'une cartographie relativement importante était établie en Essonne.

Le représentant du comité des courses d'orientation

Tel est le cas dans le sud du département.

Pierre-Philippe BUREAU

Les débats de ce soir sont clos. Vous pourrez néanmoins les poursuivre de manière informelle lors du pot amical. Il me reste à remercier tous les participants au débat de soir. Nous comptons sur votre présence à l'occasion du forum final organisé le 19 mai.